

Le point de vue des producteurs européens

Stanislav JAS, Chef d'Unité, COPA-COGECA, www.copa-cogeca.be

1. Le COPA et la COGECA - la voix unie des agriculteurs et de leurs coopératives dans l'Union européenne

Le Comité des Organisations Professionnelles Agricoles de L'Union Européenne (COPA) et la Confédération Générale des Coopératives Agricoles de l'Union Européenne (COGECA) sont deux organisations représentant le secteur des productions agricoles dans toute leur diversité auprès des institutions communautaires et d'autres acteurs européens.

Le COPA fût créé en septembre 1958 suite à la Conférence de Stresa. Le comité alors comptait 13 organisations membres pour les six États membres fondateurs. De nos jours, le COPA comporte désormais 53 organisations membres issues des 25 pays de l'Union européenne, 5 organisations en voie d'adhésion de Bulgarie et de Roumanie et 7 organisations partenaires d'Islande, de Norvège, de Suisse et de Turquie. La COGECA, quant à elle, a vu le jour un an plus tard, en septembre 1959, suite à un accord des coopératives agricoles de la Communauté européenne. Les deux organisations disposent d'un seul secrétariat commun depuis le 1^{er} décembre 1962 où le secrétariat général du COPA a fusionné avec celui de la COGECA.

Le COPA et la COGECA, c'est aussi :

- 45 personnes travaillant au Secrétariat ;
- 300 réunions par an organisées par le Secrétariat du COPA/COGECA ;
- 5 langues de travail: français, anglais, allemand, italien et espagnol ;
- 73 organisations membres (syndicats nationaux) venant de 25 (bientôt 27) pays de l'UE ;
- 11.000.000 exploitations agricoles ;
- 15.000.000 personnes travaillant à plein temps ou à temps partiel dans les exploitations agricoles de l'UE ;
- plus de 30.000 coopératives agricoles européennes qui ont quelque 9 millions de membres et qui emploient plus de 600.000 personnes et pratiquement toujours dans les zones rurales ;
- des coopératives qui fournissent plus de 50% des moyens de production agricoles et dont la part dans la collecte, la transformation et la commercialisation de produits agricoles est supérieure à 60%.

Les rôles du COPA et de la COGECA :

Les deux organisations cherchent avant tout à défendre et développer le Modèle agricole européen qui doit soutenir une agriculture multifonctionnelle et durable. Parmi les principaux objectifs s'inscrit :

- examiner toutes les matières relatives à l'évolution de la politique agricole commune;
- défendre les intérêts de l'ensemble du secteur agricole;
- promouvoir les relations de collaboration transfrontalière entre les entreprises coopératives du secteur agricole.
- rechercher des solutions qui sont dans l'intérêt commun de ses membres;
- maintenir et développer des contacts avec les autorités communautaires, avec toute autre organisation représentative et avec les partenaires sociaux au niveau communautaire afin de représenter les avis politiques de ses membres.

Le COPA/COGECA intervient de façon directe aussi bien qu'indirecte auprès des institutions européennes (la Commission européenne, le Conseil des Ministres, le Parlement européen, le Comité économique et social, le Comité des régions). Les interventions directes consistent à transmettre les prises de position du COPA/COGECA sur les sujets en question et prennent occasionnellement la forme de rencontres. Les interventions indirectes sont plus fréquentes. Elles prennent la forme de contacts au niveau national entre les organisations membres du COPA et les ministres nationaux ou leurs services. Ces contacts, pour être fructueux, doivent être basés sur les positions prises en commun pour l'ensemble de l'Union par le COPA et la COGECA.

Le Secrétariat du COPA/COGECA, ses organisations membres et leurs membres sont appelés au quotidien à développer et à renforcer les contacts avec l'ensemble des représentants des autres acteurs socio-économiques et de la société civile dont dépend directement voire indirectement le secteur agricole. Ces rencontres peuvent prendre la forme de contacts bilatéraux, de participations aux assemblées générales, de rencontres officielles ou plus informelles.

Le COPA et la COGECA entretient aussi des relations privilégiées et soutenues avec de nombreuses organisations au-delà des frontières de l'Union. Que ces organisations soient nationales ou internationales, à vocation agricole ou à vocation générale, le but de ces contacts suit une constante: renforcer le dialogue avec tous les interlocuteurs dont dépend le secteur agricole européen.

Les structures de travail du COPA sont inspirées par trois idées fondamentales :

1. permettre aux professionnels agricoles venant de toute l'Union européenne et représentant des différents secteurs de production et domaines d'activité d'aborder ensemble les problèmes qui les touchent, et de proposer des solutions aux questions posées;
2. assurer la coordination des activités dans le contexte global de l'agriculture, de la politique agricole et de la politique en général;
3. assurer la représentation de tous les secteurs de production et domaines d'activité.

Ces idées ont débouché sur les structures décisionnelles (Praesidium du COPA et Praesidium de la COGECA), de coordination politique (Présidence, Comité de coordination politique) et de travail (groupes de travail).

Groupes de travail

Le COPA et la COGECA ont plus de 50 groupes de travail, constitués soit pour des secteurs de production spécifiques, soit pour des politiques horizontales qui cherchent des réponses aux exigences croissantes en matière de protection des consommateurs et de l'environnement, en matière de qualité des produits ainsi qu'en matière de bien-être des animaux. La plupart de ces groupes de travail sont établis en commun avec la COGECA. Les groupes de travail examinent toute question propre à leur secteur en se basant sur le savoir-faire et les expériences des experts désignés par leur organisation nationale. C'est sur cette plateforme – au groupe de travail « Viande bovine » que les experts nationaux débattent les questions concernant l'élevage de bovins.

2. L'élevage bovin d'aujourd'hui

L'importance de l'élevage bovin pour nos campagnes et paysages ruraux est toujours d'une grande valeur. Il y a 2,5 millions d'exploitations d'élevage bovin en Europe. Ces exploitations entretiennent 36% de la surface agricole utile de l'UE à 25. Dans les pays comme l'Irlande ou la Grande Bretagne, la donne est encore plus élevée, les surfaces en herbe y représentant plus de 65% de la SAU.

L'élevage nécessite un engagement de longue durée et investissements faits par l'éleveur. Ne nous laissons pas tromper. Les prix élevés actuellement observés sur le marché de la Communauté n'impliquent pas systématiquement que l'activité d'élevage soit rémunératrice. Bien que le COPA et la COGECA reconnaissent l'opportunité de se conformer aux attentes de la société et des consommateurs, il apparaît légitime de rappeler que ces attentes génèrent un coût non-négligeable pour les éleveurs.

A titre d'exemple, citons quelques contraintes auxquelles les producteurs doivent se conformer : non-utilisation de stéroïdes anaboliques, non-utilisation d'antibiotiques, règles concernant le bien-être animal (bâtiments et transport), mise aux normes des bâtiments d'élevage par souci de protection environnementale, destruction de sous-produits animaux, l'identification de bovins et traçabilité totale.

Les éleveurs d'aujourd'hui éprouvent un besoin de stabilité. Cette stabilité implique un marché qui fonctionne et qui donne des perspectives d'avenir pour les jeunes qui souhaitent trouver dans ce métier une perspective rémunératrice.

Dès lors, le COPA et la COGECA soutiennent toute politique permettant de garantir la stabilité du revenu des producteurs tout en leur donnant les moyens pour s'adapter aux nouvelles exigences sociétales.

3. Quels seront les impacts de la réforme du découplage des aides directes ?

Bien qu'il soit trop tôt pour évaluer l'impact de la dernière réforme de la PAC (accord de Luxembourg de juin 2003) mise en place dans les différents états membres entre 2005 et 2007, il y a lieu de craindre que le découplage des aides aura pour conséquence une baisse de la production, tout au moins dans certaines régions de la Communauté.

La grande flexibilité existant entre les différents états membres, voire entre les différentes régions d'un état membre (p.ex. Grande Bretagne) quant aux modalités retenues pour le découplage par les autorités nationales pour l'application du paiement unique, risque de creuser des écarts entre les éleveurs au niveau communautaire. Pire, dans certaines régions les disparités vont s'accroître avec le temps ce qui minera encore davantage toute notion de stabilité évoquée plus haut.

Ainsi, les pays comme la France pourraient se voir supprimer d'ici quelques années la possibilité de maintenir couplée la PMTVA qui favorise le maintien de l'élevage dans les zones dotées de peu d'alternatives. En 2012, alors que les éleveurs wallons continueront de percevoir le même montant d'aide découplée qu'à l'heure actuelle, les producteurs du secteur « viande bovine » anglais ou allemands subiront une reconversion totale des aides historiquement attachées aux animaux vers une aide uniforme à l'hectare. Ceci, en combinaison avec la modulation obligatoire (de 20%, voire plus) qui est préconisée par la Commission à moyen terme, se soldera dans de nombreux cas par un niveau d'aides bien inférieur à la situation actuelle aggravant ainsi le résultat économique des ateliers (ce dernier n'est actuellement positif que grâce aux primes). De telles pressions risquent d'intensifier le recul de la production de la viande bovine sur le marché communautaire.

Dans ce contexte d'érosion des droits à paiement unique, quelles sont et seront les stratégies des éleveurs pour faire face au découplage ? Sans doute une optimisation accrue de leur système de production et la gestion de leur troupeau afin de réduire leurs coûts et de s'adapter au marché (développement des circuits courts etc.). Néanmoins, l'incertitude et l'inquiétude des éleveurs planent sur le niveau de leur revenu en raison des perspectives d'ouverture des frontières européennes.

4. Négociations commerciales internationales

Le COPA et la COGECA insiste sur le fait que la politique communautaire en faveur du monde rural ainsi qu'une politique commerciale active vis-à-vis des pays tiers devront offrir aux groupes sociaux concernés et aux entreprises agro-alimentaires suffisamment de perspectives de développement. La politique communautaire de la concurrence doit assurer pour les coopératives agricoles une compétitivité appropriée.

Les négociations soit à l'OMC soit dans un cadre bilatéral relèvent d'enjeux stratégiques pour le secteur de la viande bovine, qu'au nom des éleveurs, méritent d'être évoqués :

L'enjeu de l'indépendance alimentaire de l'Europe tout d'abord.

Des exemples très récents illustrent les répercussions considérables d'une pénurie brutale de l'offre : la conjonction de la fièvre aphteuse au Brésil et de la fermeture des exports de viande par l'Argentine, mais aussi en 2006 et ce début 2007, dans un autre domaine, les tensions extrêmes sur l'alimentation de l'Europe en gaz russe.

Ces deux situations soulignent l'obligation pour le pouvoir politique et les citoyens de s'interroger sur la stratégie d'indépendance dans des domaines vitaux comme l'énergie ou l'alimentation.

Deuxième enjeu, celui de l'emploi.

Devant les pertes considérables d'activité économique et d'emplois si l'accord à l'OMC était adopté, comment suivre la logique de la Commission européenne ? Cela d'autant que les gains d'emploi pour l'Europe dans d'autres domaines sont très hypothétiques, dans l'industrie (aucune ouverture réelle) ou les services.

Et imagine-t-on que l'Europe ne vivra que par les services demain ? N'aura-t-on le choix qu'entre des villes hypertrophiées et des campagnes en friche, particulièrement dans les zones herbagères et défavorisées ?

Troisième enjeu, celui du respect des attentes de la société.

Les normes de production ne sont pas comparables entre l'Europe et l'Amérique du Sud. La mise en concurrence entre nos filières est inconcevable de ce fait.

Et pour les consommateurs, ce serait une tromperie majeure. L'Europe ouvrirait largement l'accès de son marché à des viandes ne respectant pas les attentes des consommateurs, ni sur la traçabilité et la sécurité alimentaire, ni sur le respect de l'environnement et du bien-être animal. La progression exponentielle des exports de viande bovine par le Brésil se réalise d'ailleurs au prix d'une déforestation massive en Amazonie et dans les Etats brésiliens aux alentours.

Il est lieu d'alerter tous ceux qui sont impliqués dans le processus de la prise de décision que des dommages irréparables seraient causés par un accord irréfléchi à l'OMC. Nous avons déjà fait connaître nos réactions aux propositions de concessions de la Commission européenne présentées fin octobre 2005. Deux points sont particulièrement graves :

- avec les baisses de droit de douane envisagées (-50 à 60%), et selon les propres simulations de la Commission, c'est au moins 1,3 million de tonnes de viande bovine qui seraient alors importées, soit plus de 15% de la consommation. Et ce chiffre pourrait être largement dépassé.
- de plus, si tout dispositif de régulation des marchés est démantelé, la chute du niveau de prix au producteur ne pourra être maîtrisée. Or le seul « filet de sécurité » que nous accordons désormais le règlement communautaire se situe pour la viande bovine à 1,5 euro/kg carcasse, soit 50% plus bas qu'aujourd'hui !

Cette situation ruinerait l'élevage, et par contrecoup sa filière. L'Europe entrerait alors dans une spirale de crise interne et de hausse des importations.

De plus, les mesures de protection envisagées à ce jour par l'Europe, classement en « produit sensible » et « clause de sauvegarde », sont encore loin à ce stade d'être garanties et de nous donner les assurances requises minimales.

Il faut rappeler que le niveau des prix payés aux éleveurs dans l'UE est en moyenne de 2,5 à 3 euros/kg carcasse, alors que le prix au Brésil se situe entre 1 et 1,5 dollar/kg carcasse.

Nous dénonçons le risque de bradage d'une de nos richesses européennes, l'élevage. Et nous dénonçons les conditions de la négociation : l'Europe est la seule à avancer concessions sur concessions, des efforts considérés comme nuls par nos partenaires. Nous avons pourtant déjà largement réformé la PAC : les éleveurs en seront pénalisés, la filière déstabilisée. Et, l'Europe a annoncé à Hong Kong l'abandon total des restitutions.

Il faut souligner que l'Europe n'est pas « une forteresse » : les importations de l'UE ont progressé de 300.000 tonnes à plus de 500 000 tonnes en quelques années, avec notamment une hausse des flux à droits pleins. Nous n'acceptons pas par conséquent les positions extrêmes du Brésil, ou les « leçons » des USA dont on peut résumer la politique par une formule : « faites ce que je dis, pas ce que je fais » ! Qu'ils commencent par réformer leur soutien interne, et qu'ils régulent leur aide à l'export !

Par ailleurs, ce cycle de discussion à l'OMC est annoncé comme devant être celui du « développement ». Faut-il démanteler toute régulation des marchés, et jouer le seul libre prix du marché mondial pour aider les pays en développement ? Des études remettent en cause totalement cette approche. Car, de façon paradoxale les pays en développement seraient les perdants au profit des pays agro exportateurs tels que le Brésil, ou l'Australie.

Il faut tout au contraire qu'à l'OMC les Etats se donnent des objectifs cohérents avec les multiples enjeux de l'agriculture et l'alimentation. D'autre part l'Europe doit un minimum de visibilité aux éleveurs et aux filières. Une politique européenne ambitieuse pour l'alimentation du XXIème siècle, et pour l'avenir des territoires ruraux, est par conséquent indispensable.

Ce n'est pas par le sacrifice de l'élevage et l'agriculture, comme l'envisage le Commissaire pour le Commerce, que nous construirons et donnerons une image positive de cette Europe.

A nos yeux, la position européenne doit respecter les enjeux que nous venons de rappeler, et doit redonner à notre métier d'éleveur, et aux efforts réalisés par nos filières, leur vraie valeur vis-à-vis des citoyens et des consommateurs. Ce n'est que si nos partenaires commerciaux remplissent pleinement nos conditions que nous pourrions faire montrer de flexibilité dans les limites de la réforme de la PAC.